

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme professionnel de niveau IV dans le champ de la jeunesse et des sports qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif. Ce diplôme est homologué au niveau 4 et il est délivré dans deux spécialités, la spécialité « animateur » et la spécialité « éducateur sportif ».

La spécialité « éducateur sportif » est déclinée en plusieurs mentions dont la mention « **équitation** ».

Le diplôme est construit en s'appuyant sur le référentiel « Activités, Compétences, Evaluation » - ACE ([annexe 1](#))

- **Architecture**

Le BP JEPS est composé de **quatre blocs de compétences** (BC), présentés dans le référentiel ACE. Les 4 BC doivent être acquis pour que le diplôme soit délivré.

- **Formation**

Chaque organisme de formation doit avoir obtenu l'habilitation du Recteur de région académique pour préparer au BPJEPS Equitation, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La formation repose sur le principe de l'alternance entre séquences de formation en centre et périodes en structure d'alternance pédagogique avec suivi par un tuteur/maître d'apprentissage.

Un positionnement, situé en début de formation, permet de définir un parcours individualisé de formation en tenant compte des acquis personnels de chaque candidat (expérience et/ou diplômes).

- **Certification**

Les compétences attendues sont évaluées à travers diverses situations de certifications.

Chaque certification fait l'objet d'une évaluation initiale et, en cas d'échec, d'une évaluation de rattrapage.

Le diplôme est délivré par le Recteur de région académique, après validation d'un jury régional, lorsque le candidat a satisfait aux exigences de l'évaluation des quatre BC constitutifs du diplôme.

Organismes de formation habilités dans la région Grand Est

5 organismes sont habilités pour mettre en œuvre la formation au BPJEPS Educateur Sportif mention Equitation :

CFA EPL Agro de la Meuse Pôle Martial Brousse 8, avenue du Président Kennedy 55100 Verdun Tel : 03 29 85 18 80 cfa.meuse@educagri.fr	CFA EPLEFPA des Ardennes Route de Novion 08300 Rethel Tel : 03 24 39 60 00 cfa@cense08.fr	Ecurie d'Ildoine 11 bis rue de la borde 10130 Les Croûtes Tel : 06 76 81 56 61 ce.didoine@gmail.com
CFPPA d'Oberrain - CFA du Bas-Rhin 44 bd de l'Europe CS 50203 - 67212 Oberrain Cedex Tel : 03.88.49.99.29 cfppa.oberrain@educagri.fr	CFA Centre Equestre des Deux Rives 1 rue des cavaliers 67000 Strasbourg Tel : 03 68 71 06 12 formation@centre-equestre-des-deux-rives.com	

Démarches à mettre en œuvre pour entrer en formation

1. **Prendre contact** avec les organismes de formation afin d'obtenir des informations sur la mise en œuvre de la formation et un dossier d'inscription aux tests d'entrée.
2. Satisfaire aux **exigences préalables** à l'entrée en formation :
 - être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme ;
 - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'équitation datant de moins d'un an
 - satisfaire aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (**TEP**) ([annexe 2](#))

NB : Il existe des possibilités de dispenses des TEP
3. Se présenter aux **sélections** propres à l'organisme de formation (ex : écrit, entretien de motivation, tests techniques complémentaires...)
4. Suivre un **positionnement** :

Le positionnement consiste à situer le candidat par rapport aux compétences visées par le diplôme, au regard de ses acquis expérimentiels et/ou des équivalences obtenues grâce à des diplômes précédemment validés.

Le positionnement permet de construire le Plan Individualisé de Formation du candidat.

Annexe 1 - Référentiel Activités, Compétences, Evaluation du BPJEPS Educateur Sportif « équitation »

Le titulaire du BPJEPS mention « équitation » est appelé « moniteur d'équitation » et exerce au sein d'établissements équestres de toutes natures relevant principalement du champ agricole et plus accessoirement des secteurs du public, du tourisme ou de l'animation. Il exerce son activité soit en tant que salarié de ces structures, soit en tant que travailleur indépendant ou dirigeant d'un établissement équestre. Il accède généralement aux statuts d'indépendant ou de dirigeant après une expérience professionnelle de salarié.

La très grande diversité des pratiques équestres, de la typologie des structures et des niveaux encadrés offre de nombreuses possibilités d'emplois susceptibles d'être occupés par le moniteur d'équitation et permet d'offrir de véritables perspectives d'évolutions professionnelles comme par exemple :

- vers l'entraînement et la compétition dans une discipline sportive donnée ;
- vers le domaine de la formation professionnelle ou le tutorat ;
- vers une spécialisation dans l'accueil et l'encadrement de publics spécifiques
- vers le management d'une équipe pédagogique et la direction de structure.

Le marché de l'emploi est très dynamique et compte près de 37 000 actifs au sein des 9 000 établissements équestres adhérents à la Fédération Française d'Equitation. Le maillage territorial des clubs permet d'exercer le métier sur l'ensemble du territoire national.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION
Bloc 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (*)			
<p>A.1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation</p> <p>C1.1.2 Identifier les différents publics cible d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc 1 est réalisée au moyen de :</p> <p>a) la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 1</p>	<p>Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : - les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples. <p>Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de sa structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.
<p>A.1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics</p>	<p>C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous,</p>	<p>b) un entretien comprenant un temps de présentation orale par le candidat suivi d'un échange avec les évaluateurs.</p>	<p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire

BC3 : concevoir, conduire en sécurité et évaluer des cycles et des séances d'apprentissage* des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

(*) Au niveau 4, le professionnel conçoit et met en œuvre des activités d'apprentissage qui peuvent permettre aux pratiquants de progresser dans sa discipline sportive, de se préparer et de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux compétitions, telles que définis par la Fédération concernée.

<p>A3.1 Conception de cycles et de séances d'apprentissage des activités équestres</p>	<p>C3.1.1 Définir un cycle de séances d'apprentissage des activités équestres, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés, en tenant compte du projet d'équitation et des caractéristiques des pratiquants</p> <p>C3.1.2 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'activités équestres, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap et des situations professionnelles vécues précédemment</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc 3 est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mise en situation professionnelle de conduite de séance d'apprentissage. - la conception et la présentation d'un cycle de séances suivis d'un entretien avec les évaluateurs. 	<p>Le candidat explicite sa démarche de conception du cycle de séances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente la finalité du cycle de séances d'apprentissage, ... - Il explicite quelles sont les informations collectées les projets des pratiquants et comment il les a pris en compte dans la conception du cycle proposé - Il précise les différents types d'apprentissage et de progression recherchés dans le cadre du cycle de séances - Il explicite en donnant au moins deux exemples précis en quoi les finalités du cycle de séances répondent au développement de la relation cheval cavalier. <p>Le candidat présente sa démarche de conception de séances d'apprentissage des activités équestres sur au moins 3 séances consécutives d'un même cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances - -Il démontre que l'objectif de chaque séance et le choix des mises en situation tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants, - Il démontre que le contenu des séances tient compte des caractéristiques de la cavalerie à sa disposition, - Il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes dans le contenu et le déroulement de la séance - Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués, - Il démontre comment il tient compte des situations professionnelles vécues et des axes d'amélioration de son action identifiées pour concevoir les séances.
<p>A3.2 Préparation de séances d'apprentissage des activités équestres</p>	<p>C3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance d'apprentissage, en vue d'assurer le respect des réglementations en vigueur, la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi que le bien-être des équidés, en tenant compte de l'activité équestre envisagée, du public, du lieu de pratique et des ressources à disposition</p>		<p>Le candidat explicite la démarche mise en œuvre pour assurer le bon déroulement de la séance ainsi que la sécurité des pratiquants, des tiers et le bien-être des équidés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit le lieu de pratique et le matériel pédagogique en adéquation avec l'activité équestre envisagée et le niveau des pratiquants, - Il présente, le cas échéant, les autorisations éventuelles à demander, notamment lors des déplacements à l'extérieur du centre équestre, - Il réalise les vérifications de sécurité ainsi que des équipements et du matériel nécessaire à la séance - Il tient compte des risques liés à l'activité équestre et au lieu de pratique - Il organise le déroulement de la séance dans le respect du bien-être et de la sécurité des équidés

<p>A3.3 Conduite de séances d'apprentissage des activités équestres</p>	<p>C3.2.2 Attribuer les équadés et le matériel aux participants d'une séance d'apprentissage des activités équestres, afin de faciliter son déroulement et d'assurer le bien-être des équadés en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et de leur niveau de pratique ainsi que des objectifs de la séance</p> <p>C3.3.1 Animer la séance d'apprentissage des activités équestres en sécurité, en vue de développer la confiance, la motivation, l'engagement des pratiquants et la relation cheval/cavalier en sécurité, en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques des publics encadrés</p> <p>C3.3.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée, en vue d'assurer la progression des pratiquants et d'intervenir en cas de situation accidentogène, en tenant compte des besoins des pratiquants et des observations réalisées au cours de la séance d'apprentissage des activités équestres</p>		<p>Le candidat s'assure de la cohérence de l'attribution des équadés et du matériel aux participants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse les caractéristiques des pratiquants et des équadés, - Il attribue les équadés en tenant compte du lieu de pratique et des caractéristiques des pratiquants, - Il attribue le matériel (harnachement, enrènement, protections...) en adéquation avec l'activité équestre envisagée, le respect du bien-être des équadés et le niveau de pratique du participant <p>Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants pour créer les conditions favorables au déroulement de la séance et à la relation cheval / cavalier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explicite auprès des pratiquants les objectifs et le déroulement de la séance, les consignes permettant d'assurer leur sécurité, celle des équadés et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et de la réglementation en vigueur, - Il s'assure de la bonne compréhension et de l'adhésion des pratiquants, - Il met en place une communication favorisant la confiance, la motivation, l'engagement et l'expression des pratiquants, - Il formule des consignes claires et précises centrées sur les activités à réaliser, - Il sensibilise les pratiquants au bien être des équadés, - Il valorise les réalisations des pratiquants, afin d'entretenir leur motivation, - Il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits, - Il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions sur la séance, - Il clôt la séance en échangeant des informations avec les pratiquants, lorsque nécessaire. <p>Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il se positionne afin de pouvoir observer les pratiquants et d'identifier des freins ou des difficultés éventuellement rencontrés, - Il veille, à la sécurité et au bien-être des pratiquants et des équadés, - Il propose un enchaînement de tâches progressives et logiques favorisant la réussite des pratiquants et l'adapte en fonction des observations réalisées au cours de la séance- - Il utilise des mises en situation respectueuses du bien-être des équadés - Il repère les besoins d'accompagnement individuels, en lien avec la technique équestre ou la relation à l'équadé, - Il repère les comportements des équadés susceptibles de générer des difficultés, - Il formule des consignes claires et précises centrées sur la tâche à réaliser, - Il apporte les corrections individuelles adaptées en s'appuyant sur les techniques spécifiques à l'activité, - Il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident en respectant les procédures en vigueur,
<p>A3.4 Evaluation de séances et de cycles de séances d'apprentissage des activités équestres</p>			

	<p>C3.4.1 Analyser, une séance d'apprentissage des activités équestres, en vue d'optimiser la progression des pratiquants, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celui-ci</p> <p>C3.4.2 Evaluer un cycle d'apprentissage des activités équestres, en vue de faire évoluer ses pratiques, en vérifiant l'adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en mesurant les résultats obtenus</p>		<p>Le candidat fait le bilan d'une séance en démontrant une analyse réflexive de sa pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les progrès réalisés et/ou les difficultés rencontrées par les pratiquants - Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action - Il décrit les critères objectifs sur lesquels il s'appuie pour évaluer la satisfaction des pratiquants et le développement de la relation cheval/cavalier, - Il expose comment il a régulé l'intensité et le rythme de la séance pour préserver la disponibilité physique et mentale des pratiquants et leur motivation, - Il analyse l'impact physique et mental de la séance sur les équidés - Il explicite comment il a assuré la sécurité des pratiquants - Il identifie et argumente les améliorations à apporter à la séance <p>Le candidat propose un dispositif d'évaluation du cycle de séances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il argumente les indicateurs d'évaluation observables choisis pour mesurer les résultats obtenus en référence aux finalités du cycle de séances, aux objectifs définis et aux projets des pratiquants - Il précise en donnant des exemples concrets comment il va mesurer en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions éducatives et citoyennes - Il explicite en s'appuyant sur des exemples concrets comment il a pris en compte son expérience pour construire le dispositif d'évaluation - Il présente les pistes d'amélioration à proposer en fonction des résultats du cycle de séances.
--	---	--	---

BC4 : assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

<p>A4.1 Gestion des soins quotidiens et périodique des équidés</p>	<p>C4.1.1 Evaluer l'état physique et mental d'un équidé pour identifier les soins à lui apporter et alerter un professionnel compétent si nécessaire, en mobilisant ses connaissances et les techniques adaptées</p> <p>C4.1.2 Mettre en œuvre les soins quotidiens et périodiques aux équidés pour garantir leur santé et leur bien-être en adaptant son intervention aux besoins de chaque équidé</p>	<p>Prérequis à la certification du bloc 4 : Peuvent se présenter aux épreuves certificatives du bloc 4, les candidats ayant validé le test de démonstration technique prévu à l'annexe IV réalisé au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un test de travail sur le plat - un test de travail à l'obstacle - un test de maîtrise en extérieur et en terrain varié 	<p>Le candidat démontre sa capacité d'observation de l'état des équidés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il observe l'état corporel et mental de l'équidé en s'appuyant sur des indicateurs issus de référentiels partagés au sein de la filière équestre et agricole et validés scientifiquement - Il repère les blessures et les signes évocateurs de maladies - Il repère les cas nécessitant le recours à un professionnel compétent <p>Le candidat démontre comment il intervient en sécurité et adapte les soins aux besoins des équidés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend les précautions nécessaires pour mettre en œuvre les soins en sécurité pour le professionnel, pour l'équidé et pour les tiers - Il réalise les soins quotidiens ou s'assure qu'ils sont réalisés, avec rigueur et régularité en adéquation avec les besoins des équidés dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur - Il ajuste les soins quotidiens en fonction de l'évolution de l'état physique et mental d'un équidé et de l'intensité de son activité - Il tient compte, pour les mettre en œuvre, de la programmation des soins périodiques définie au sein de la structure - Il met en œuvre les gestes de première urgence en cas de blessure ou de maladie dans la limite de la réglementation relative à l'exercice de la médecine vétérinaire
--	---	--	--

<p>A4.2 Gestion de l'emploi et des déplacements des équidés</p>	<p>C4.2.1 Programmer l'activité des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale en prenant en compte leurs caractéristiques, leurs besoins fondamentaux, leurs capacités et leur charge de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres.</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4.) est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cas pratique portant sur la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres suivi d'un entretien. 	<p>Le candidat organise les différents temps d'activité des équidés au sein de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il adapte la fréquence, le volume et le type d'activité des équidés à leur niveau, leurs caractéristiques physiques et mentales - Il répartit les équidés entre les activités en fonction de l'utilisation visée, de leurs besoins ainsi que des caractéristiques et du niveau des pratiquants - Il prévoit des temps de repos et de récupération adaptés aux besoins de chaque équidé
<p>A4.3 Préparation des matériels et aires de pratique spécifiques aux activités équestres</p>	<p>C4.2.2 Mettre en œuvre les procédures pour convoier des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur en veillant à leur intégrité physique et mentale</p> <p>C4.3.1 Vérifier l'état des matériels et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres, en vue d'identifier les opérations d'entretien à réaliser et les risques liés à un dysfonctionnement, en tenant compte de leurs modalités et fréquences d'utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort suivi d'un entretien. 	<p>Le candidat conduit une démarche adaptée pour assurer le convoiage des équidés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'assure du respect de la réglementation relative du convoiage d'équidés tout au long de son intervention - Il met en œuvre des conditions adaptées pour assurer la sécurité et le bien-être physique et mental des équidés lors du convoiage - Il applique les gestes et techniques adéquats pour garantir le bien-être des équidés et la sécurité au moment de l'embarquement et du débarquement <p>Le candidat repère les opérations d'entretien à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il vérifie l'état du matériel et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres en se référant aux procédures en vigueur dans la structure - Il repère et signale les dysfonctionnements devant faire l'objet d'une intervention - Il s'assure que les dysfonctionnements constatés ne nuisent pas à la sécurité des pratiquants et des équidés ou à la qualité du service rendu aux pratiquants
<p>A4.4 Education des équidés en vue de la réalisation d'activités équestres</p>	<p>C4.3.2 Préparer les aires de pratique et le matériel spécifiques aux activités équestres, en vue d'assurer le bon déroulement des activités, le bien-être des équidés et la sécurité des pratiquants en veillant au respect des procédures en vigueur</p> <p>C4.4.1 Evaluer l'adaptation d'un équidé aux emplois envisagés, afin d'orienter son utilisation et son programme de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres à différents publics, en veillant à son intégrité et à son bien-être</p>		<p>Le candidat met en œuvre les opérations de préparation des aires de pratique et du matériel spécifique aux activités équestres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en œuvre les techniques adaptées pour préparer au moins 2 matériels spécifiques et aires de pratique parmi les suivants : harnachements, parc d'obstacles, petits matériels pédagogiques, sols (hersage et lissage) et système de clôture des aires d'évolution, - Il formule des propositions d'amélioration continue en lien avec les spécificités de la structure dans les domaines de la préparation et de la sécurisation du matériel spécifique aux activités équestres et des aires de pratique <p>Le candidat met en œuvre une démarche d'évaluation d'un équidé pour définir un programme de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il évalue l'équidé en s'appuyant sur des indicateurs lui permettant de déterminer le tempérament, les caractéristiques physiques et le niveau d'éducation de l'équidé - Il définit l'emploi ou les emplois auxquels l'équidé peut être destiné - Il propose les objectifs de travail de l'équidé cohérents avec l'emploi ou les emplois envisagés pour l'équidé en mobilisant ses connaissances techniques dans le domaine équestre - Il argumente en quoi les objectifs de travail sont respectueux de l'intégrité et du bien-être de l'équidé.

C4.4.2

Mettre en œuvre, en sécurité, le programme de travail d'un équidé en vue de développer son éducation et son adaptation aux publics et aux activités d'une structure proposant des activités équestres, en employant des techniques équestres respectueuses de son bien-être et de son intégrité physique et mentale

Le candidat met en œuvre une démarche pour conduire le travail d'un équidé

- Il définit des situations d'apprentissage ciblées en fonction des objectifs de travail et progressives
- Il argumente les mises en situation choisies au regard des objectifs de travail définis, du niveau d'éducation et du respect de l'intégrité physique et mentale de l'équidé en s'appuyant notamment sur sa connaissance des principes fondamentaux de l'équitation de tradition Française inscrite sur la liste des patrimoines immatériels de l'UNESCO.
- Il met en œuvre les situations d'apprentissage définies en s'appuyant sur une maîtrise technique permettant d'assurer l'adaptation de l'équidé à une ou plusieurs activités équestres spécifiques
- Il présente le bilan du travail conduit avec l'équidé en explicitant les difficultés rencontrées et les progrès obtenus
- Il précise les informations qui lui ont permis de s'assurer du bien-être physique et mental de l'équidé et, le cas échéant, les remédiations mises en œuvre
- Il propose la suite du travail à conduire à moyen et long terme avec l'équidé pour atteindre les objectifs visés en argumentant ses choix et en précisant les modalités qu'il emploierait.

Annexe 2 - Exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS Educateur Sportif Activités équestres

Les **exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)** regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au BP JEPS éducateur sportif, mention équitation, et notamment la validation des **tests d'exigences techniques préalables** à l'entrée en formation (**TEP**).

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent ;
 - le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'équitation datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables ;
- satisfaire au test d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Test d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

Le test est composé des trois épreuves :

- Travail sur le plat
- Saut d'obstacles
- Travail à la longe

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères.

Le candidat qui n'obtient pas la validation du test peut conserver le bénéfice d'une ou des épreuves pour lesquelles il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 à l'un des critères.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et en refuser la validation dès lors que l'action du candidat présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

Epreuve 1 : Travail sur le plat

Déroulement

Le candidat, ayant préalablement détendu, présente les exercices dans l'ordre, en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20m.

En filet ou bride, éperons et cravache autorisés

Durée de 10 minutes maximum.

N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct Cavalier (2)	Emploi des aides (3)	Fonct Cheval (4)
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées À hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E .EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E .Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. À doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total par critère		/10	/10	/10
Total général		/30		
<p>(1) Lorsque le critère est acquis : 1 point, sinon 0 point Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc. :</p> <p>(2) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps</p> <p>(3) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices</p> <p>(4) Fonctionnement du cheval : réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact)</p>				
<p>Validation Pour valider le test le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30</p>				

Epreuve 2 : Saut d'obstacles

Déroulement

Le candidat, ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle, présente les exercices dans l'ordre, en tenue correcte.

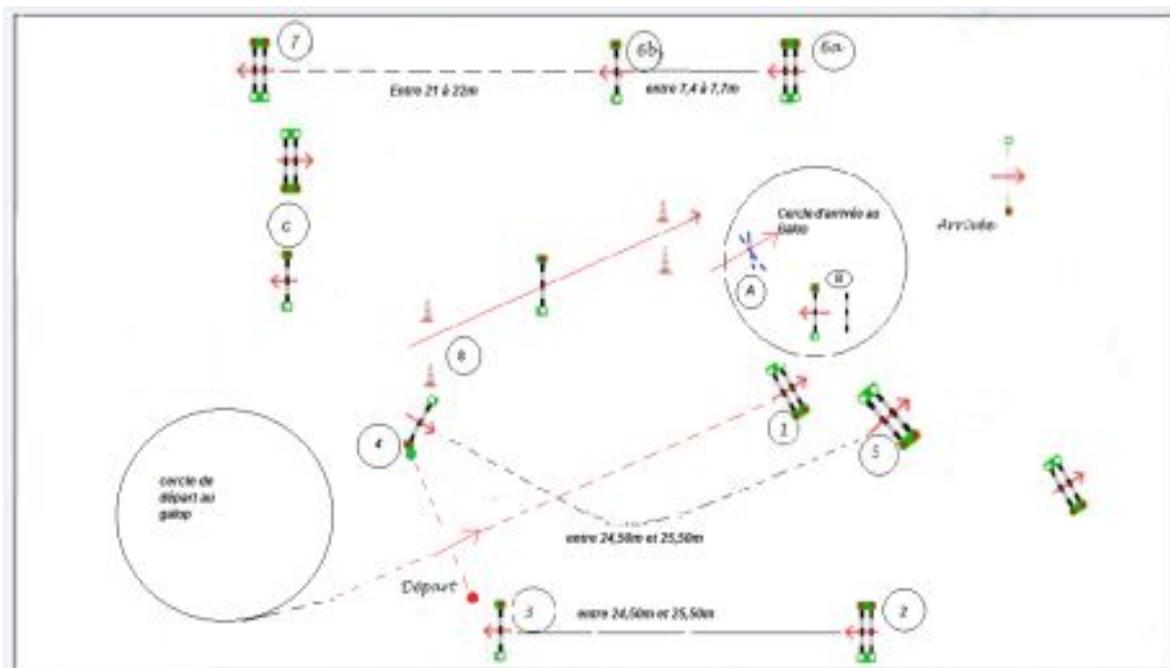
Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés

Durée de 10 minutes maximum.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteurs 2ème plan x Largeur) :

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m / C : vertical à 80cm et oxeur à 75cm x 80cm x 95cm

Parcours : N°1 : 80 cm x 85 cm x 70 cm / N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm



N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct Cavalier (2)	Emploi des aides (3)	Fonct Cheval (4)
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	/1	/1	/1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	/1	/1	/1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C 3 sauts maximum au total.	/2	/2	/2
4	Parcours de 8 obstacles.	/4	/4	/4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	/2	/2	/2
Total par critère		/10	/10	/10
Total général		/30		

- (1) Pour les exercices coefficient 1 : lorsque le critère est acquis : 1 point/ non acquis : 0 point
 Pour les exercices coefficient 2 : lorsque le critère est acquis : 2 points / partiellement acquis 1 point / non acquis : 0 point
 Pour l'exercice coefficient 4 : lorsque le critère est acquis : 4 points / partiellement acquis 3, 2 ou 1 points / non Acquis 0 point
 Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :
- (2) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité
 (3) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact
 (4) Fonctionnement du cheval : réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution -qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation

Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère égal ou supérieur à 5** et un **total général de 18/30**

Cas d'élimination : Chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test

Epreuve 3 : Travail à pied

Déroulement

Le candidat, ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre.

Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits.

Durée de 10 minutes maximum.

Aménagement

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles.

Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés ; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes.

N°	Exercices	-	+	Observations
1	<p>Le longeur installe son équidé sur le cercle à la main de son choix en passant dans les portes matérialisées par les cônes.</p> <p>À partir du pas, obtenir un arrêt puis repartir progressivement au trot.</p> <p>Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au pas puis progressivement repartir au trot.</p> <p>Au bout de 2 tours environ, obtenir un départ au galop.</p> <p>Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au trot puis au pas.</p> <p>À partir du pas, obtenir un arrêt.</p>			
2	<p>Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A.</p> <p>Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B. L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)</p>			
	<p>Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.</p> <p>Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas.</p> <p>L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum</p>			
Domaine	Critères	Note/10	Observations	
Fonctionnement du longeur	Placement Aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière Adaptation des demandes au comportement du cheval Respect de la sécurité			
Emploi des aides	Adaptation de la méthode d'attache de la longe en fonction de l'équidé Adaptation de la place et de la posture Dosage dans l'utilisation de la longe, de la chambrière et de la voix			
Fonctionnement de l'équidé	Réalisation effective des exercices Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Stabilité de l'équidé Qualité de la connexion avec le longeur			
Total / 30				
Validation				
Pour valider le test le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30				

Dispense du test d'exigences préalables à l'entrée en formation :

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé du test d'exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS mention Equitation sont mentionnées dans le tableau suivant :

	Dispense TEP
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X
TEP à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres	X
UC3 ou UC4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »	X
CQP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres	X
TFP Accompagnateur de tourisme équestre	X
TFP Animateur d'équitation	X
Galop 7 Western délivré par la FFE	X
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	X
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	X
Degré 2 délivré par la FFE	X
Degré 3 délivré par la FFE	X
CEP 3 telle que définie par la CPNE-EE	X
2 classements en épreuve CCE niveau amateur 4 minimum ou équivalent	X
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	X
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	X
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	X
2 classements en épreuves de TREC amateur 1 ou équivalent	X